



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 30 juillet 2021 à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice :	14
Présents :	8
Votants :	11
Absents :	6
Procurations :	3

Date de convocation :

22 juillet 2021

Date d'affichage :

4 août 2021

OBJET :

Compte rendu de la séance du
30 juillet 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARIOL sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire et de M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint (pour la question n°3).

Présents : M. Romain DEJEAN, Maire, M. Bruno FARIGOULE, deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Elodie LACOGNE, Frédéric GIRODEAU, Virginie LEMASSON, Carine BEGON, Elise LAMAIN, Elisabeth CHAT, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Pascaline ROCHE, première adjointe a donné procuration à Mme Elodie LACOGNE,

M. Jacques PERDRIAUX a donné procuration à Mme Carine BEGON,

Mme Anaïs KURTZ a donné procuration à Virginie LEMASSON,

Absents : Mmes Aurélie GARCIA, Géraldine DACHER-JOUFFRE et M. Yohan PRZYBYL, conseillers municipaux

Mme Virginie LEMASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- **Approbation du procès verbal de la séance du 19 juin 2021 :** à l'unanimité

2- **Changement de prestataire cantine scolaire :** Un questionnaire a été distribué aux familles des enfants fréquentant l'école avant le dernier conseil d'école. Celui-ci a permis de relever un retour négatif des familles sur le prestataire de cantine (repas répitifs, qualité et quantité insuffisantes). La commission des affaires scolaires a mené une prospection pour la recherche d'un nouveau prestataire dès la rentrée de septembre. Après délibération, le conseil municipal approuve le changement de prestataire de cantine scolaire au profit du « Gourmet Fiolant », traiteur à EBREUIL et charge Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires à la mise en place de la convention.

3- **Acquisitions de parcelles :** Monsieur le deuxième adjoint, élu président de séance à l'unanimité (pour la question n°3) propose au conseil municipal d'acquérir des parcelles situées autour du parc de la Salle des Fêtes dans l'optique d'un futur projet d'aménagement d'ensemble. Les parcelles AB 141 appartenant à Mme ROVERA et AB152 appartenant à M. et Mme DEJEAN pourrait faire l'objet d'un achat à l'Euro symbolique. Après sortie de la salle de M. DEJEAN (concerné par le vote) et délibération de l'assemblée, le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune se porte acquéreur de chacune de ces parcelles à l'euro symbolique. Un adjoint sera chargé de procéder aux démarches nécessaires auprès de Me HEIM, notaire à VICHY

4- Condition d'attribution des subventions aux associations : La commission propose de suivre les conditions suivantes pour le versement d'une subvention aux associations :

- La demande devra être faite sur le document CERFA ad hoc (n°12156) ;
- Chaque projet sera étudié au cas par cas par la commission « Associations » qui décidera de l'attribution, dans la limite budgétaire en fonction de critères prioritaires. L'intérêt général pour la commune et pas seulement pour l'association sera à démontrer. Dans le cas d'une demande pour sauver une association en difficulté financière, il faudra que l'association présente un plan de relance qui permette de pérenniser la situation financière de l'association.
- L'attribution ne sera pas systématique.

Les propositions de la commission « associations » sont approuvées à l'unanimité.

5- Gestion du personnel – heures complémentaires et supplémentaires : Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération permettant à M. MUTAUD de pouvoir faire des heures complémentaires et supplémentaires. Un avenant à son contrat sera également signé pour permettre leur paiement.

6- Gestion du personnel – écart de comportement d'un agent : Il est rapporté au conseil municipal qu'un de nos agents a eu un écart de comportement portant atteinte à la dignité de la fonction publique. Cet agent recevra un avertissement écrit.

7- CAF : lancement de la Convention Territoriale et dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse : Monsieur le Maire propose de dénoncer le contrat enfance jeunesse conclu pour la période 2019-2022 au 31.12.2020 car la convention d'objectifs et de gestion initiale visant à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration d'un projet de territoire partagé se conclut par la signature d'une Convention Territoriale Globale au niveau intercommunal. Ce nouveau dispositif doit être mis en place dès 2021 sur la communauté d'agglomération de Vichy.

La nouvelle convention permettra un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base un diagnostic commun.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dénonce le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 à la date du 31.12.2020 et s'engage dans la démarche d'une Convention Territoriale Globale.

8- Décision modificative de budget : matériel informatique mairie et imprimante Ecole : Les crédits inscrits lors de l'établissement du budget sont insuffisants. Il convient de procéder à des virements de crédits pour un montant de 900.00 € pour s'acquitter des factures. Décision adoptée à l'unanimité.

9- Questions diverses :

- L'organisation d'un pot de remerciement pour tous les bénévoles (dépôt de pain, etc ...) est suggéré par Mme LACOGNE. La proposition est retenue, une date sera prochainement arrêtée.
- A la rentrée de septembre 2021, seulement 52 élèves sont inscrits. L'équipe enseignante et le personnel encadrant ont fait part de leur inquiétude. Monsieur DEJEAN propose dès aujourd'hui qu'une réflexion soit menée pour maintenir toutes les classes et augmenter l'attractivité de la commune. Un recensement des enfants âgés de 2 ans effectué afin de préparer une éventuelle visite d'inspecteur.

10- Questions du public :

- Y a-t-il réellement un projet d'acquisition d'une parcelle entre l'impasse des Myosotis et la rue du Moulin d'en Haut ? La préoccupation principale des riverains est de préserver leur tranquillité.

Monsieur le Maire informe la riveraine sur le fait qu'ils seront invités à une concertation si un projet prend forme.

- En référence à la question 6 de l'ordre du jour, il a été fait allusion à une réflexion et un allègement au sujet de la sanction envers l'agent qui a fait un écart de conduite. Une explication est demandée. M. FARIGOULE fait savoir qu'il a relu le texte officiel sur l'obligation de réserve et de moralité des fonctionnaires même en dehors de ses lieux et temps de travail. L'intervenant souhaite avoir quelques précisions sur les faits. M. FARIGOULE répond qu'il a été directement témoin du troisième esclandre.

Fin de séance à 20h53

Le Maire, Romain DEJEAN

